

## Les commerçants ont tout à y gagner - 08/04/2015

### GREZ-DOICEAU -

Est-il vraiment intéressant pour un commerçant de participer à cette monnaie locale? Oui! Les BLÉS seront comptés comme des euros, il n'y a donc pas de différence, c'est transparent, pour la TVA, les impôts, la comptabilité, aucun souci!



*«Les commerçants nous demandent comment ils pourront écouler les BLÉS, indique Éric Luyckx. Tout simplement! Ils pourront rendre la monnaie en BLÉS, proposer des BLÉS contre des euros aux clients qui souhaitent disposer de BLÉS, faire leurs achats auprès d'autres commerçants qui fournissent et acceptent les BLÉS. Mais ils pourront également se payer (en partie) en BLÉS et éventuellement les échanger via le comptoir de change.»*

Par contre, aucun paiement électronique ne se fera en BLÉS. Les BLÉS n'existeront pas sous une forme virtuelle, ils n'existeront que sous la forme de billets papiers. Toutefois, *«ultérieurement, nous allons mettre en place une version électronique des BLÉS pour faciliter les paiements entre commerçants ou faciliter les paiements automatiques...»*

Sur le marché, on retrouvera dans un premier temps 52 500 BLÉS en valeurs imprimées.

*«L'idée est de voir 20 000 BLÉS mis en circulation dans les douze mois à venir, mais au vu de l'engouement actuel, cela pourrait aller beaucoup plus vite, nous ne devons peut-être pas attendre un an pour atteindre ce montant. En revanche, il faut savoir que nous avons une possibilité d'impression illimitée, tout cela avec l'accord de la Banque Nationale qui tolère la monnaie locale pour autant qu'un périmètre limité est prévu pour la circulation des BLÉS.»*

L.S. (L'Avenir)